Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le six octobre deux mil vingt-six, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles Perrin.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Myriam Perrin, Alain Arnaud, Marie-Claire Berrerd, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Laurent Duzelet, Damien Lamboley.
Absents : Charles Millot, Adrien Carret

Laurence RENOUX a été élue secrétaire de séance.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 1er octobre 2026

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

Personnel communal

1. Centre aéré – équipe d'animation
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code du travail.

Le Maire propose aux membres de l'organe délibérant de se prononcer sur le recrutement des personnels pour assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs de mineurs pendant les vacances de la Toussaint en contrat d'engagement éducatif.

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs d'accueil collectifs de mineurs en France. Il a été créé en 2006 afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activités. Ces contrats d'engagement éducatif sont des contrats de droit privé faisant l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Deux conditions tenant à la nature de l'emploi doivent être remplies pour permettre le recours aux CEE : le caractère non permanent de l'emploi et le recrutement en vue d'assurer des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs.

Le CEE peut être proposé à toute personne qui participe occasionnellement à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs. La notion de participation

occasionnelle se traduit par l'impossibilité d'engager un salarié pour une durée supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs. Ne peut pas être engagée en CEE, une personne qui anime au quotidien des accueils en période scolaire.

Concernant la durée du travail, les dispositions relatives à la durée légale ne s'appliquent pas au titulaire d'un CEE : celui-ci bénéficie expressément d'un régime permettant de tenir compte des besoins de l'activité.

Cependant, certaines prescriptions minimales sont applicables :

- le salarié ne doit pas travailler plus de 48 heures par semaine, calculées en moyenne sur une période de 6 mois consécutifs.
- le salarié bénéficie d'une période de repos hebdomadaire fixée à 24 heures consécutives minimum par période de 7 jours.
- il bénéficie également d'une période de repos quotidien de 11 heures consécutives minimum par période de 24 heures.

Le salaire minimum applicable est défini en jour ; il est fixé au minimum à 4,30 fois le montant du SMIC horaire. Ce montant étant un minimum, l'employeur peut librement fixer par délibération une rémunération supérieure.
Il est proposé au conseil municipal d'adopter l'organisation des temps de travail et les rémunérations suivantes :

Fonction	**Jours travaillés par semaine**	**Temps de travail**	**Montant/ jour**
Directeur	5 jours	48 h / semaine	164 €
Animateurs	5 jours	48 h / semaine	127 €
Animateurs	4 jours	35 h / semaine	108 €
Animateurs	4 jours	32 h / semaine	99 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- DÉCIDE le recrutement de 6 personnels sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement du centre de loisirs Les Moussaillons de Clochemerle.
- ADOPTE l'organisation des temps de travail,
- AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail en contrat d'engagement éducatif dès lors que les besoins du service l'exigeront,
- DOTE ces emplois d'une rémunération journalière égale à :
- directeur à 48 heures hebdomadaires : 164 €
- animateur à 48 heures hebdomadaires : 127 €
- animateurs à 35 heures hebdomadaires : 108 €
- animateurs à 32 heures hebdomadaires : 99 €
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

2. Arrêt maladie
Suite à l'arrêt maladie de l'aide cantinière du 15 septembre au 9 octobre, Mme DESSALLES Dominique a été recrutée le 21 septembre.

Affaires scolaires

Rapporteur : Maryline Trichard, conseillère municipale déléguée à la communication

1. Assemblées générales du Sou des écoles et de la garderie

Beaucoup de familles étaient présentes.

Le sou des écoles présente un déficit de 5 990 € cette année en raison de l'organisation du voyage avec nuitée. Plusieurs actions sont reconduites : marché de Noël avec vente de sapins, loto, kermesse. Le vide-greniers n'a pas pu avoir lieu cette année mais est reconduit pour l'année prochaine.

La garderie a recruté une nouvelle animatrice en septembre. La facturation est revenue au ¼ heure. Les nouveaux membres du bureau se sont repartis les différentes missions.

Rapporteur : Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

2. Restaurant scolaire

Le bilan financier de la cantine 2025-2026 présente un déficit de 25 750.12 € qui s'explique par la livraison des repas par un prestataire, l'embauche d'une personne supplémentaire pour le service et la baisse du nombre de repas (-569 repas).

Depuis la rentrée, 79 familles sont inscrites représentant 120 enfants.

Commission cantine : semaine du goût organisée sur le thème des pays. Le repas de Noël est prévu le vendredi 18 décembre. Un repas intergénérationnel aura lieu le 11 décembre permettant d'accueillir 10 personnes. Une communication sera faite auprès du club et des bénéficiaires du portage de repas. En raison des problématiques d'hygiène, l'idée de serviettes en tissu est abandonnée. Afin de faciliter la mise en place, il est proposé que les petits aient des places attitrées.

Divers

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Création centre aéré

Nous avons 46 enfants inscrits pour la semaine du 19 au 23 octobre 2026. L'ensemble du mobilier commandé ne sera pas reçu avant cette session. La mise en place et le rangement sont donc prévus samedi 17 octobre et 24 octobre à 8h30 avec les membres de la commission bâtiment.

- Remise exceptionnelle sur tarif

Par délibération 22-2026 en date du 2 juin 2026, le conseil municipal a validé le règlement intérieur et les tarifs par semaine pour notre accueil de loisirs sans hébergement dénommé « Les Moussaillons de Clochemerle ».

Il s'avère que pour son ouverture lors des prochaines vacances scolaires du 19 au 23 octobre 2026, les enseignants de l'école Bernard Pivot organisent des stages de réussite pour les enfants qui en ont besoin les matins de cette même semaine. Monsieur Le maire propose donc d'appliquer une remise exceptionnelle d'une journée sur le tarif de la semaine pour les enfants concernés soit :

Quotient familial	Remise appliquée sur le tarif semaine
0 – 500	17
500-800	19
800-1200	21
1200-1600	23
> à 1600	25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer une remise exceptionnelle d'une journée sur le tarif de la semaine à l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Moussaillons de Clochemerle » pour les enfants bénéficiant des stages de réussite à l'école Bernard Pivot.

Rapporteur : Marie-Claire BERRERD, conseillère municipale déléguée à l'action sociale et aux finances

2. Repas des aînés
Nous avons 91 inscrits. Un diaporama photos sera diffusé.

Rapporteur : Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

3. Conseil municipal des jeunes
La commission animation culture organise la dictée intergénérationnelle le dimanche 29 novembre à 15h30 à la salle St Martin. Des feuilles numérotées anonymisées seront distribuées pour faciliter la correction. La dictée sera diffusée à l'aide d'un fichier audio.
La communication sera faite par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, des affiches et sur nos réseaux sociaux.

4. 11 novembre
Les membres du CMJ s'occupent de son organisation ainsi que de trouver des musiques à diffuser.

II. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Vente de biens mobiliers
Deux biens de la commune ont été mis en vente sur le Bon coin :
- autolaveuse Karcher BR40/10C au prix de 500 €
- cage de foot au prix de 100 €

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

1. Informations diverses
▪ Salle des fêtes : validation du devis pour les travaux sur la toiture de l'entreprise LEJEUNE pour 8 425.20 €.

2. Climatisation
Pour l'équipement de la mairie et de l'école maternelle, plusieurs prestataires ont été sollicités :

	Mairie	Ecole	**TOTAL**
LESPINASSE	9 447.24	15 720.64	**25 167.88**
CERFIC	9 611	13 004	**22 615**
VRE	9 202.42	11 348.92	**20 551.34**

EDF propose une prime forfaitaire de 10 000 € pour le projet de rafraîchissement des établissements scolaires.

Pour la mairie, un dossier peut être déposé auprès de la Région qui subventionne à hauteur de 50 % des dépenses. Le demande d'aide doit être sollicitée après la réalisation des travaux et le règlement des factures.
L'entreprise VRE est retenue.

3. Mise aux normes électriques
Suite aux rapports de vérifications électriques de nos bâtiments publics l'année dernière, nous avons sollicité plusieurs entreprises pour remédier aux remarques émises :

	SOFAR ELEC	**ELITEC**	**BATELEC**
Mairie et local technique	1 045.90	833.70	2 415
Salle des fêtes	1 464.06	1 233.07	1 720
Eglise	2 980	4 031.87	1 878
Ecole et cantine	2 688.40	3 172.64	2 072
Stade	4 607.01	4 531.67	4 566
Sous-total		**13 802.95**	
Travaux complémentaires		**- 2 495.77**	
TOTAL	**12 785.37**	**11 307.18**	**11 651**

ELITEC prévoit le remplacement de l'éclairage extérieur non conforme sur le parvis de l'école pour 1292,32 € ainsi que le remplacement et le raccordement des BAES de l'église pour 1203,45 € non prévus dans les autres offres. Elitec est retenu avec le remplacement de l'éclairage extérieur de l'école.

IV. TOURISME/ COMMUNICATION

Rapporteur : Maryline Trichard, conseillère municipale déléguée à la communication

1. Calendrier des fêtes
La réunion avec les associations pour le calendrier des fêtes 2027 a eu lieu le 5 octobre. Les articles pour le bulletin municipal doivent être transmis fin octobre dernier délai.
Il est convenu de pérenniser l'organisation de la fête de la St Patrick chaque année. La classe en 5 recommence en 2027 puis les classes suivantes reprendront.

V. ENVIRONNEMENT

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire
PC0692572600007 – AL 367-368-468 – Maisons Neuves – JAMBON Cédric
Piscine et poolhouse - **Le conseil émet un avis favorable**

2. Déclarations préalables
DP0692572600029 – AB 137 – 155 rue Gabriel Chevallier – GALLION Charlène /MATHIEU V
Réfection de toiture + velux – **Le dossier est incomplet et une demande de pièces complémentaires est en cours.**
DP0692572600030 – AL 540 – 167 rue du Berchoux – BRIEL Jean-François
Panneaux solaires - **Le conseil émet un avis favorable**

DP0692572600031 – AO 317 – 66 rue du Jean Thomas – SCI JT KLEV
Remblaiement terrain - **Le conseil émet un avis favorable**
DP0692572600032 – AI 175 176 177 – 1257 rue des Balmes – VERNIAU Perrine
Piscine 7 * 3.45 m - **Le conseil émet un avis favorable**

VI. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS

▪ Réorganisation des modes et de la périodicité des collectes

Il est prévu que la collecte de tri sélectif passe en bacs jaunes courant octobre 2027 afin d'harmoniser sur l'ensemble des communes rurales et de prévenir les troubles musculosquelettiques du personnel. La possibilité de point de regroupement dans les centres bourg est envisagée. Avec la réduction des déchets, la collecte des ordures ménagères serait effectuée une semaine sur 2.

Un agrandissement de la déchetterie actuelle est en projet. Depuis la mise en place du contrôle des plaques d'immatriculation, une meilleure fluidité est constatée. Pour les déchets verts, l'acquisition d'un terrain est en cours à Ville-sur-Jarnioux et à l'étude sur notre secteur.

▪ RPQS 2025

Monsieur le Maire indique que les rapports 2025 sur le prix et la qualité des services déchets et assainissement collectif et non collectif ont été communiqués aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des rapports 2025 sur le prix et la qualité du service des déchets et de l'assainissement collectif et non collectif de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Un administré nous sollicite pour animer un groupe de parole pour les personnes présentant des troubles neuroatypiques (« dys », TDAH…) pouvant accueillir une dizaine de personnes. Le conseil municipal émet un avis favorable pour le prêt de la salle du foyer de la jeunesse.
- Des cours de boxe sont désormais proposés à la salle du stade le lundi soir.
- Permanences sacs jaunes : samedi 12 décembre de 9h à 11h30 : ARNAUD Alain et RENOUX Laurence – mardi 15 décembre de 17h à 19h : PERRIN Myriam et BESSENAY Sandrine.
- Distribution des colis aux aînés : samedi 12 décembre à 13h30
- Vœux du maire : vendredi 8 janvier à 19h
- commission bâtiments : 17 octobre à 9h
- prochain conseil municipal : mardi 2 novembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 25.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

RENOUX Laurence
Secrétaire de séance